

Assemblée Générale du jeudi 24 juin 2021

Rapport des réunions des Conseils d'administration du 30 mars 2021 et du 04 mai 2021

Rapport sur l'activité de l'association en 2020

Sur le marché de l'épargne :

Dans un contexte de maintien des taux d'intérêt bas ou négatifs, les rendements des fonds en euros ont continué à s'éroder, avec dans le cas d'actif général de La Mondiale, une baisse de 18 points de base à 0,84% net en 2020 (contre 1,02% net en 2019, et 1,37% en 2018).

Après avoir souffert de l'effondrement des marchés à la fin du premier trimestre 2020, sous l'effet de la crise sanitaire, les unités de compte ont bénéficié du net rebond des marchés financiers dès le mois de mai. Les marchés ont terminé l'année sur un niveau comparable à celui observable au troisième trimestre 2019.

Sur le marché de la prévoyance :

L'association a poursuivi sa diversification dans le domaine de la prévoyance grâce à de nouveaux contrats partenariats assureurs.

Adhérents de l'Association :

Au 31 décembre 2020, notre association comptait 17 367 adhérents.

Examen et arrêté des comptes 2020 - Affectation du résultat

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont en synthèse représentés comme suit :

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
Le total des produits de l'Association s'est monté à :	27 322,36 €	27 600,85 €
Dont :		
Cotisations des adhérents	7 362,00 €	6 351,00 €
Participation APREP DIFFUSION au titre de la convention d'assistance et de fonctionnement	0,00 €	20 455,00 €
Participation de NORTIA au titre de la convention d'assistance et de fonctionnement	10 643,00 €	0,00 €
Participation de NEVIDIS au titre de la convention d'assistance et de fonctionnement	8 629,00 €	0,00 €
Produits financiers	688,36 €	794,85 €
Le total des charges s'est monté à :	26 209,88 €	25 687,04 €
Assemblée Générale : location salles et matériels	2 400,00 €	4 510,00 €
Convocations à l'Assemblée Générale	5 687,44 €	5 555,44 €
Affranchissement convocations	11 979,98 €	10 000,00 €
Conseils d'administration et réunions	828,00 €	1 001,00 €
Cotisation à la FAIDER	3 150,00 €	3 150,00 €
Frais financiers	1 055,21 €	941,60 €
Lettres information	0,00 €	480,00 €
Frais divers	0,00 €	49,00 €
Contrat Enveloppes T (joint à la convocation pour réception des pouvoirs)	1 109,25 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	1 112,48 €	1 913,81 €

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale que le résultat de l'exercice soit affecté au fonds associatif, qui s'élève à 110.071,72 euros au 31 décembre 2020.

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé, au 31 décembre 2020 de 14 membres nommés pour 3 ans, soit :
Pour le collège des adhérents :

- Mme Christiane Poulalion
- M. Alain Puchaud
- M. Francis Ruggirello
- M. Philippe Chaumeret
- M. Romain Calbert
- M. Jean-Paul Charmes
- M. Yoann Meyer
- M. Vincent Dubois
- M. Loic Kerever

- M. Laurent Ovion
- M. Richard Arnault
- Mme Stéphanie Lacroix
- Mme Virginie Bussière

Pour le collège des assureurs :

- La Mondiale Partenaire, représentée par Mme Lise Carré.

Au cours de la réunion du 30 mars 2021, le Conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Alain PUCHAUD, de Monsieur Francis RUGGIRELLO, de Monsieur Yoann MEYER et de Monsieur Romain CALBERT, arrivant à échéance.

Conformément aux statuts, ces renouvellements seront soumis à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale.

Composition du Bureau

Le renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Christiane POULALION ayant été ratifié lors de l'Assemblée Générale tenue le 15 octobre 2020, le Conseil d'administration a été amené à se prononcer sur la situation des membres du bureau.

C'est ainsi, qu'au cours de la réunion du 04 mai 2021, le Conseil d'administration a nommé M. Alain PUCHAUD en qualité de Président, Mme Christiane POULALION en qualité de Vice-Présidente et M. Francis RUGGIRELLO en qualité de Trésorier.

La nouvelle composition du bureau est comme suit :

Président : Alain PUCHAUD

Vice-Présidente : Christiane POULALION

Trésorier : Francis RUGGIRELLO

Secrétaire : Lise CARRE

Conventions réglementées

Le Conseil d'Administration décide de soumettre le rapport spécial sur les conventions réglementées en application de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Projets de résolutions

A présenter à l'Assemblée Générale du 24 juin 2021

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral et financier présenté par le Conseil d'administration, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels qu'ils sont présentés ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de l'absence de nouvelles conventions réglementées, telles que visées par l'article L.612-5 du Code de commerce, pour l'exercice 2020.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration de porter l'excédent comptable de l'exercice 2020 s'élevant à 1112,48 euros au compte « Fonds associatif ».

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide de déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de signer les avenants aux contrats d'assurance de groupe concernant les tarifs des contrats de prévoyance et retraite souscrits par l'Association, ainsi que les avenants permettant une mise en conformité de ces contrats. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de la prochaine Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de M. Alain PUCHAUD en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de M. Francis RUGGIRELLO en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de M. Romain CALBERT en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de M. Yoann MEYER en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

NEUVIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la délibération en vue de l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.